

# Le règlement de marché et l'occupation du domaine public

Réf. RHCOL0004

## Objectifs

A l'issue de la formation, le bénéficiaire sera capable de :

- Rédiger un règlement de marché
- Anticiper les difficultés du terrain par la rédaction d'un bon règlement

## Prérequis nécessaires

Pas de prérequis

## Public concerné

Agents des collectivités en charge du marché, policiers municipaux et élus en charge du commerce/marché

## Contenu pédagogique

- **Le cadre légal**
  - Le principe de liberté du commerce
  - Le pouvoir du Maire
  - L'arrêté municipal portant règlement du marché
  - La consultation des organisations professionnelles
- **Les éléments constitutifs du marché**
  - Les différents types de marchés
  - Les lieux, périmètres et horaires
  - Les équipements qui doivent être mis à disposition des commerçants
- **Le fonctionnement du marché**
  - Les différents types d'emplacements : abonnés ou passagers
  - Les règles d'attribution des emplacements
  - La gestion des places vacantes
  - Le principe de non-discrimination
  - Les règles au sein du marché : heures d'arrivée et de départ, stationnement, comportement, gestion des déchets, les sanctions...

- La commission de marché
- **Les documents obligatoires**
  - La Carte de commerçant ambulant : délivrance et public concerné
  - Le cas des salariés ou conjoint collaborateur
  - Les professions liées à l'alimentaire
  - Les licences de débit de boissons
  - Les associations
- **La Loi Pinel**
  - La possibilité pour le commerçant de présenter un successeur
  - Les obligations du commerçant et celles du Maire
- **Les principales réglementations**
  - Art L2224-18 et 18-1 du Code des Général des Collectivités Territoriales
  - Circulaire du 12 mars 2012 relative aux activités commerciales et ambulantes
  - La Circulaire n°77-705 – Loi des 2 et 17 mars 1791 / Principe de la liberté du commerce
  - Le Décret n°2009-194 relatif à l'exercice des activités ambulantes du 18 février 2009
  - La loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 dite Loi Pinel
  - Le Règlement /CE 852/2004 (hygiène des denrées alimentaires)
  - Le Règlement /CE 853/2004 (hygiène des denrées alimentaires d'origine animale).

## Durée

0.5 jour pour un total de : 3.5 heures

## Sessions (dates, lieux, prix)

- 3 au 3 octobre 2024 à Rochefort : 99.00 € net de taxe

## Effectifs

Mini : 4 - Maxi : 10

## Intervenants

Formateurs consultants sélectionnés par la CCI pour leur expertise dans ce domaine

## Moyens pédagogiques / Méthodes mobilisées

---

*La CCI Charente-Maritime se réserve le droit d'adapter les informations de cette fiche.*

*La CCI Charente-Maritime est un organisme de formation enregistré sous le numéro 75 17 02698 17, certifié Qualiopi.*

*Contact : [competencesetformation@charente-maritime.cci.fr](mailto:competencesetformation@charente-maritime.cci.fr) - 05 46 84 70 92 ou 05 46 00 53 85 - [www.competencesetformation.fr](http://www.competencesetformation.fr)*

*Consultez les CGV dans la rubrique Infos Pratiques sur le site [www.competencesetformation.fr](http://www.competencesetformation.fr)*

*Fiche pédagogique éditée le 9 avril 2024 - Page 2/3*

Méthodologie alliant les apports théoriques, interactivité et échanges d'expériences.

Équipements pédagogiques : vidéo projection, paperboard, tableau interactif

## **Modalités de certification et évaluation des compétences**

Avant la formation : évaluation des connaissances initiales des stagiaires. Pendant la formation, évaluation de la progression dans l'acquisition des connaissances. Après la formation, évaluation à chaud des connaissances acquises et de la satisfaction. Remise du certificat de réalisation de la formation.

## **Modalités d'accès public handicapé**

Dans le cadre des formations, la CCI Charente-Maritime s'engage à accueillir les personnes en situation de handicap, sans discrimination, et à mettre en œuvre, en fonction des besoins des personnes en situation de handicap, des adaptations pédagogiques, matérielles et organisationnelles, nécessaires à la prise en compte du handicap, par nos propres moyens et/ou avec l'aide du réseau idoïne.

## **Indicateurs-clés de la formation**

nombre de bénéficiaires formés : nouvelle formation

**Taux de satisfaction : 92.86%**

**Nombre d'avis : 14**